

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GEENENS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-trois juin deux mille dix-sept, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : M. AYAD, Mmes CELET, DRAPIER, DUFOUR, M. DUPRÉ, Mme DUROT, M. GEENENS, Mme HOFACK, M. LAOUAR, Mmes LECLERCQ, LEFEVRE, M. LEMOISNE, Mme LESAFFRE, M. MALFAISAN, Mme MERCHEZ, M. PROST, Mme SEGERS, M. VASSEUR, Mmes VERHAEGHE, VERMEERSCH, MM. VIAL, WADOUX,

Etaient excusés avec pouvoir : MM. BONFILS, DOUTEMENT, Mme HUC, MM. KEBDANI, LOOSE, Mme MELLOUL, M. N'GUESSAN, Mme PIERRE-RENARD, M. VANACKER,

Etait excusé sans pouvoir : M. OSINSKI,

Etait absente : Mme PARRY.

-----

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame CELET.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire évoque le décès de Madame Simone VEIL, qui a eu lieu ce matin en son domicile parisien. Elle aurait eu 90 ans le 13 juillet prochain. Il souhaite rendre hommage à cette femme d'Etat qui a marqué le vingtième siècle. Monsieur le Maire rappelle la loi qu'elle a portée et défendue de haute lutte, contre une bonne partie de sa propre famille politique conservatrice. Cette loi allait dépénaliser l'avortement, légaliser l'IVG, et ainsi permettre aux femmes de disposer d'elles-mêmes.

Européenne convaincue, Simone VEIL a été la première présidente du Parlement Européen, et la première femme, française de surcroît, nommée à cette fonction.

Simone VEIL n'a, cependant, jamais oublié qu'à l'âge de seize ans elle a été déportée avec sa mère et sa sœur à Auschwitz-Birkenau. Rescapée des camps, elle s'était promis, comme les quelques survivants avec qui elle avait conclu un pacte, de témoigner toute sa vie durant pour dire « plus jamais ça ! », ce qu'elle fit avec ténacité jusqu'à la fin de sa vie, en grande humaniste qu'elle était.

Monsieur le Maire rappelle également qu'elle a été membre du Conseil Constitutionnel pendant dix ans, et qu'enfin, femme de lettres, elle fut reçue à l'Académie Française en 2010. Il demande une minute de silence en hommage à cette grande dame.

## ELECTION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES : Monsieur le Maire

Vu le Code électoral,

Vu le Décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 20 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017,

Vu la circulaire du Préfet du Nord du 20 juin 2017,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire, ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Madame CELET, Madame LEFEVRE, Monsieur VASSEUR et Madame VERMEERSCH sont désignés membres du bureau. Monsieur MALFAISAN est désigné comme secrétaire.

En vertu des Articles 299 et 133 du code électoral, il est procédé à l'élection des suppléants qui sont prévus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage niveau de préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire mentionne que si les membres étaient sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux, en plus d'être conseillers municipaux, un dispositif était prévu, mais ce n'est le cas de personne aujourd'hui. Il rappelle que les suppléants sont élus parmi les électeurs de la Commune. Au vu de la strate de la Ville de Ronchin, conformément aux articles L284 et 286 du code électoral, la Municipalité doit élire neuf suppléants. Les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Monsieur le Maire fait donc un appel à candidatures.

Monsieur le Maire annonce trois listes déposées. Il appelle les membres présents, un à un, et les invite à passer dans l'isoloir et à glisser leur bulletin dans l'urne.

Monsieur le Maire déclare le scrutin clos. Après le dépouillement, il annonce :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des suppléants des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017, dont les résultats sont retranscrits dans le procès-verbal ci-joint.

La liste Ronchin durable et solidaire obtient 26 voix.

La liste Ronchin notre ville obtient 3 voix.

La liste Ronchin Bleu Marine obtient 2 voix.

En conséquence, sur les 9 sièges de suppléants :

La liste Ronchin durable et solidaire obtient 8 sièges.

La liste Ronchin notre ville obtient 1 siège.

La liste Ronchin Bleu Marine n'obtient pas de siège.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Monsieur le Maire rappelle que ce vote est obligatoire. Pour pouvoir faire appel aux suppléants nouvellement élus, la loi prévoit que soit invoqué un motif d'absence professionnel, ou de raison de santé, ou d'éloignement, etc.

## **ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2017-2018 : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe que la circulaire afférente est parue cette semaine au Journal Officiel. Il avait écrit au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), pour que celui-ci interroge les dix conseils d'école de la Ville de Ronchin. Après avoir pris attache de l'inspectrice de sa circonscription, les dix directeurs d'écoles élémentaires et maternelles ont été réunis, pour organiser des conseils d'école et consulter les équipes éducatives enseignantes et les parents d'élèves, ainsi que les représentants de la Municipalité, afin de savoir comment les personnels de l'Education Nationale en place et les parents d'élèves envisagent l'organisation de la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire précise que ce décret autorise les maires à solliciter une dérogation du DASEN, dans la mesure où un ou plusieurs conseils d'école dans la Ville ont émis le souhait du passage à la semaine de quatre jours.

En 2014, la Municipalité avait fait le choix du samedi matin pour la semaine de quatre jours et demi. Il indique qu'un très bon travail a été réalisé avec les services municipaux et il a été constaté que les NAP étaient de très bonne qualité, et que pour ce faire, beaucoup d'agents avaient été embauchés et formés.

A la lecture du tableau du dernier conseil d'école qui a eu lieu ce soir, Monsieur le Maire annonce que les dix conseils d'école se sont prononcés à 100% au passage à la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire engage donc un débat autour de cette problématique, sachant que la Municipalité aura à traiter d'autres soucis d'ordre humain. Le personnel supplémentaire, qui a été recruté, a effectué un excellent partenariat avec la Commune. Monsieur le Maire ne désire pas que, du jour au lendemain, ces personnes, qui ont une vie personnelle et familiale, soient comme des citrons que l'on a pressés et qu'on jette à la poubelle. Si ce débat amène à proposer au DASEN le passage à quatre jours, Monsieur le Maire annonce qu'il aura des propositions fortes à faire.

### **Intervention de Monsieur LEMOISNE :**

Monsieur LEMOISNE tient à préciser que ces nouveaux rythmes scolaires n'ont rien prouvé, quant à l'impact sur les résultats scolaires, par rapport au rythme choisi. En effet, bien que ce ressenti soit largement partagé par les parents d'élèves et les enseignants, aucune étude n'a permis de mesurer scientifiquement l'efficacité pédagogique de la réforme. Pour cela, il aurait fallu faire un

état des lieux sur la concentration des enfants avant la mise en place de la réforme. En revanche, Monsieur LEMOISNE a pu entendre que les parents se plaignaient d'une fatigue accrue, surtout de la part des plus petits, et il a pu être constaté un absentéisme galopant des enfants le samedi matin. Il estime que le nouveau Ministre de l'éducation a rouvert un dossier extrêmement sensible. Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, dix conseils d'école se sont prononcés, avec un résultat de 10/10, une note habituelle à l'école, Monsieur LEMOISNE juge donc qu'ils sont unanimes, pour un retour à la semaine de quatre jours. Monsieur LEMOISNE précise qu'il y a eu 141 votants, dont :

- 85% se sont prononcés pour la semaine de quatre jours,
- 7, 10 % se sont prononcés pour la semaine de quatre jours et demi,
- 7, 10% qui se sont abstenus.

Les premiers concernés sont les enfants, les parents et les équipes éducatives. Monsieur LEMOISNE estime qu'il est essentiel de prendre en compte les attentes clairement exprimées à travers le vote des uns et des autres. Il se prononce donc, au nom du groupe socialiste, pour le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017, avec bien sûr une attention particulière portée sur l'utilisation des sommes engagées jusqu'alors dans les NAP, pour une somme de 96 000 euros. Ces 96 000 euros devront être injectés dans les activités de la pause méridienne, les ALSH du mercredi et les grandes vacances organisées par la Commune.

#### Intervention de Monsieur AYAD :

Monsieur AYAD indique que la Commune doit se prononcer sur un nouveau changement. Il précise que c'est le troisième, en moins de neuf ans, sur les rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires. Alors que le Conseil Supérieur de l'Education s'était très majoritairement opposé au passage des quatre jours, et à la réduction du temps scolaire des enfants, de 27 à 24 heures. Nicolas SARKOZY était passé outre ces préconisations, comme le fait aujourd'hui le Président MACRON. Alors que le principe des quatre jours et demi de cours est unanimement reconnu comme étant plus propice aux apprentissages et à la lutte contre les inégalités scolaires, la manière brutale et désordonnée de l'annonce faite, à quelques jours de la fin de l'année scolaire, ne peut qu'interpeller, estime-t-il.

Alors que la Municipalité a dû consentir des efforts financiers et humains, pour former du personnel, afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, elle devrait, comme d'autres, procéder à un plan social et abandonner du jour au lendemain des intervenants, qui, durant trois ans, ont pu proposer des activités ludiques, éducatives et gratuites. Devant le ras le bol compréhensible des équipes éducatives et des parents, face à ces revirements permanents, la Municipalité peut comprendre le choix qui semble émerger, à savoir, le retour aux quatre jours confirmé ce soir.

Monsieur AYAD estime que l'intérêt des enfants, leur réussite scolaire et leur épanouissement sont des arguments bien plus importants aux yeux de son groupe que la volonté de plaire à un électeur consommateur potentiel. Il assure que sera accompagnée toute initiative proposant des activités d'éveil, de découverte et de sensibilisation, qui pourraient prendre place le mercredi matin, mais aussi le samedi. Il croit en une éducation nationale, et non à une éducation territoriale. C'est pour cette raison que le groupe « Ecolo », à l'image de certains parents et enseignants, s'abstiendra lors de ce vote.

### Intervention de Madame HOFLACK :

Madame HOFLACK informe que son groupe se réjouit, à titre principal, que les parents et les enseignants aient pu être consultés, dans le cadre de cet énième modification de l'Education Nationale. Elle indique que, malheureusement, il est clair que c'est un des domaines où lorsqu'un nouveau Ministre est nommé, il veut marquer son territoire, et des réformes interviennent successivement, qui ne sont pas toujours forcément dans l'intérêt des enfants. Son groupe se réjouit également que les parents et les enseignants aient pu être consultés, et qu'ils aient pu faire entendre leur voix,

Madame HOFLACK ne pense pas que l'absentéisme du samedi soit motivé par la volonté des parents d'être plus libres pour partir en week-end ou faire autre chose que de mettre les enfants à l'école, par cette possibilité donnée aujourd'hui par le Président de la République de pouvoir revenir aux quatre jours, en laissant le samedi libre. Elle a pu rencontrer des parents qui ont constaté dans le rythme de l'enfant une fatigue assez importante, ce qui explique dans la grande majorité l'absentéisme constaté le samedi matin.

Madame HOFLACK indique que son groupe se joint à la modification, qui elle espère, sera apportée, pour un retour aux quatre jours, et qui, à son sens, va aussi dans l'intérêt de l'enfant.

### Intervention de Madame LECLERCQ :

Madame LECLERCQ fait savoir que le Groupe des Ronchinois Ordinaires de Gauche (GROG) se joint à la position du groupe socialiste. Elle souhaite remercier l'opposition qui reconnaît que son groupe fait vivre la démocratie participative et que, fidèle à sa position, il écoute les Ronchinoises et les Ronchinois.

En tant que Ronchinois Ordinaires, elle pense qu'il est important que les membres de son groupe puissent dire que l'éducation doit être une cause nationale et non un enjeu politique. Le consensus qui est fait autour de ce sujet pourra permettre de progresser et de faire encore mieux pour les jeunes Ronchinois.

Monsieur le Maire comprend les positions des uns et des autres, cela ne lui pose aucun souci que les avis divergent. Il indique être lui-même au premier rang de ceux qui sont à la manœuvre, au sens administratif et juridique du terme.

Néanmoins, il assure à Monsieur AYAD qu'il partage cette vue de l'Education Nationale, alors qu'ils ont quitté l'Instruction Publique depuis cinquante ans. Il confirme qu'il s'agit bien d'Education Nationale et, si la règle était la même sur tout le territoire, Monsieur le Maire pense que cela simplifierait tout. La critique peut être faite, tout comme l'analyse contradictoire, des arguments peuvent être avancés. Mais Monsieur le Maire estime que le meilleur rythme serait d'aller à l'école du lundi au samedi, sans interruption, car les chronobiologistes qui sont spécialistes, affirment que le plus difficile est la resynchronisation du lundi matin, c'est la disponibilité qu'il faut à l'enfant pour pouvoir se concentrer. A chaque coupure, il est difficile de se remettre en route.

Monsieur le Maire remercie tous les participants, qu'ils soient enseignants, parents d'élève, représentants de l'inspection, les élus, etc. Il souhaite ressortir de ce Conseil avec une vision claire. Monsieur le Maire souhaite revenir sur ses propos précédents concernant les hommes et les femmes qui ont « super » bien travaillé pour l'intérêt des enfants pendant trois années. Ils ont réalisé des choses d'un niveau que personne ne remet en cause dans cette Ville, ni les parents, ni les enseignants. Il convient qu'au début quelques réglages ont été nécessaires, ce qui est normal et

compréhensible, s'agissant d'une activité nouvelle. Il informe qu'à chaque conseil d'école, il était donné quitus de ce niveau. Monsieur le Maire évoque le courrier d'une personne qui souhaitait le faire changer d'avis et garder le samedi matin. Il trouve touchant de voir que des gens ont pu apprécier l'offre.

Monsieur le Maire informe que si la Municipalité décide de mettre en place la semaine de quatre jours, comme le souhaite la majorité des personnes sollicitées, il ne veut pas qu'on puisse laisser tomber les hommes et les femmes qui ont œuvré pendant trois ans. Il déclare faire confiance aux personnes de terrain et déléguer beaucoup, que ce soit aux élus ou aux services en qui il a une entière confiance. C'est pour cette raison que des mesures spécifiques ont été étudiées, avec Madame LECLERCQ et la responsable du service jeunesse, afin de répondre à cette problématique. Monsieur le Maire pense que la Municipalité fera preuve d'originalité avec une offre différente de certaines communes. Il rappelle que certaines communes ont mis en œuvre le strict minimum, en ne mettant en place aucune activité, et en raccourcissant simplement les journées scolaires.

En terme de proposition, Monsieur le Maire informe qu'il sera demandé au DASEN de pouvoir revenir, dès la rentrée, à la semaine des quatre jours. Mais il ne veut pas que cela se fasse dans la précipitation, il souhaite mettre à profit l'été, avec l'aide des services, afin d'organiser des temps d'offres nouvelles le mercredi, et pourquoi pas le samedi.

#### Intervention de Madame LECLERCQ :

Madame LECLERCQ confirme qu'une recherche est en cours, sur les possibilités d'offres aux Ronchinoises et Ronchinois, dès la rentrée, dans le cadre du retour à la semaine de quatre jours. Elle indique qu'avec ses collègues et les agents de terrain, dont certains sont présents à ce Conseil et elle les en remercie, un travail a été réalisé pour commencer à évoquer des pistes qui sont le reflet de la demande des familles. Ils ont collecté les propositions de la part des animateurs et des responsables de pôles, afin de travailler sur le sujet.

Madame LECLERCQ déclare que la démarche ne fait que commencer. Le travail continuera cet été avec de nouveaux questionnements, afin d'offrir le service le plus approprié aux besoins et à l'intérêt des jeunes Ronchinois. Elle confirme qu'il est très important de proposer aux animateurs œuvrant pour les NAP de continuer de mettre à profit leur expérience et leur talent pour des temps d'animation. Elle pense que les parents, les animateurs et les enseignants auront constaté qu'il existe un besoin, sur le temps du midi, de renforcer les équipes.

Madame LECLERCQ annonce qu'une des premières mesures qui sera proposée, est de revenir au taux d'encadrement en place avant les NAP, qui était de 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire, non pas pour avoir des animateurs en plus, mais pour essayer de proposer des activités le midi, sous forme d'ateliers quand c'est possible. Cette première mesure pourrait être effective dès la rentrée du 4 septembre.

Une réflexion a également été menée sur le temps du soir. De la même façon que pour le temps du midi, il serait proposé, pendant le temps de garderie, des animations différentes, en plus de la salle calme à disposition pour réciter les leçons et pour les lectures. Ce serait, pour les animateurs, un report des heures effectuées l'après-midi durant les NAP. Madame LECLERCQ assure que ces mesures sont simples à mettre en œuvre.

Madame LECLERCQ souhaite également faire évoluer l'accueil du mercredi. Elle fait part de la demande récurrente d'un accueil échelonné. Il serait proposé, dès la rentrée, un temps de battement d'ouverture qui ne serait plus imposé à 9 heures, mais jusqu'à 9 heures 30. Cette ouverture n'irait pas au delà de 9 heures 30, afin de préserver la qualité des activités proposées. En effet, beaucoup de sorties sont organisées à la bibliothèque, la ludothèque, la piscine, la patinoire, le bowling, le cinéma, etc. Si l'entrée est trop tardive, les enfants ne pourront pas profiter de ces activités. De la même façon, les parents pourront venir chercher leur enfant à partir de 16 heures 30. Cette proposition d'échelonnement répond à une demande des parents.

Des animateurs supplémentaires seront donc nécessaires pour assurer cet accueil échelonné, alors que les autres animateurs auront commencé leur activité. Cette demande des parents est également une possibilité pour offrir un poste supplémentaire aux animateurs qui ne seraient plus missionnés sur les NAP.

Madame LECLERCQ informe que la nouveauté de l'offre est le souhait de proposer un accueil du mercredi matin, sous la forme d'ateliers municipaux sportifs, culturels et scientifiques, avec des activités qui seraient vraiment nouvelles, par rapport à celles proposées dans les ALSH. L'inscription serait différente de celle des ALSH, mais pourrait aussi s'imbriquer dans les ALSH. L'enfant aurait la possibilité de participer à l'une de ces activités, tout en étant inscrit en ALSH ou en garderie, dans le même esprit que ce qui est pratiqué pour les stages durant les vacances. Pour ces ateliers nouveaux, la Municipalité mettra à contribution les animateurs des NAP, dont certains se sont spécialisés pour des activités, mais aussi les associations sportives et culturelles ronchinoises qui auront la possibilité de proposer des temps d'animation sur ces ateliers.

En ce qui concerne le samedi matin, le souhait des parents et une de leurs motivations étaient de passer du temps en famille. Madame LECLERCQ annonce qu'il sera proposé d'accompagner les parents et d'organiser un temps parents-enfants autour d'activités variées, afin qu'ils puissent venir en famille découvrir le roller, le tir à l'arc, des sports collectifs, des nouveaux sports, etc. Ce serait quelque chose de vraiment différent, avec une inscription sous forme de cotisation, comme le pratique la Maison Guy Bedos.

Madame LECLERCQ précise que ces pistes qui émergent des réflexions, aujourd'hui, sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Elles sont intimement liées au travail effectué avec les partenaires municipaux, comme la CAF, avec qui sera renouvelé le contrat enfance-jeunesse qui démarrera au 1er janvier 2018. La possibilité d'ouvrir une structure supplémentaire le mercredi sera évoqué avec la CAF, afin de répondre à un accroissement de fréquentation, mais aussi à un souhait de proximité pour les familles éloignées des centres existants. Un partenariat existe également avec le centre social, dont Madame LECLERCQ remercie la présidente, Madame STIL, pour sa présence dans l'assemblée, avec lequel un travail sera accompli pour mettre encore plus en cohérence l'offre de ce centre avec le service jeunesse, et continuer à proposer des accueils et des activités toujours plus innovantes et adaptées aux besoins des Ronchinois.

Elle rappelle qu'un comité de pilotage a été mis en place pour les rythmes scolaires. La Municipalité souhaite continuer ce travail partenarial avec les parents, et leur proposer des réunions thématiques, comme cela a déjà été réalisé sur d'autres sujets. Les représentants des parents d'élèves seront donc rencontrés à ce sujet, pour travailler avec eux et recueillir leurs avis et leurs idées sur les projets de la rentrée.

Madame LECLERCQ précise que tout ce qui vient d'être proposé a pour double objectif de diversifier l'offre jeunesse, et disposer d'une offre innovante, et de proposer des postes

supplémentaires aux animateurs qui ne pourront plus intervenir sur des temps de NAP.

Monsieur le Maire confirme, pour ceux qui chercheraient à faire des économies en supprimant les NAP pour le retour aux quatre jours, qu'il n'en est rien pour la Ville de Ronchin. Il rappelle que, globalement, les NAP coûtaient 296 000 euros, dont 100 000 euros étaient pris en charge par l'Etat et 100 000 euros par la CAF. La part restant à charge, de l'ordre de 96 000 euros, ne sera pas remise dans le tronc commun, mais sera utilisée exclusivement dans la mise en place d'une offre nouvelle à la jeunesse, c'est ce qui fait l'originalité des propositions du jour.

#### Intervention de Monsieur AYAD :

Monsieur AYAD indique que son groupe souscrit parfaitement aux propositions formulées par Madame LECLERCQ. Néanmoins, afin de lever toute ambiguïté, il propose de dissocier le vote sur les quatre jours et sur les propositions faites pour les NAP.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a qu'une seule délibération et qu'il est difficile de dissocier le vote.

#### Intervention de Monsieur WADOUX :

Monsieur WADOUX confirme les propos de Madame LECLERCQ, dans le sens où l'on peut se réjouir ou non de cette question du passage aux quatre jours.

Néanmoins, il peut se réjouir du fonctionnement de la démocratie participative dans la Ville de Ronchin. Elle fonctionne et il trouve important d'écouter, en tant qu'élu, les messages qui sont envoyés. Il tient à saluer le travail des équipes et de madame LECLERCQ, pour la qualité de son implication et pour ce projet riche qui devrait apporter beaucoup à la Commune, aux enfants, aux familles et aux animateurs.

#### Intervention de Monsieur MALFAISAN :

Monsieur MALFAISAN indique que son groupe se satisfait de cette proposition, car le groupe « Ronchin Notre Ville ! » avait conscience du risque que représentait ce nouveau rythme pour les agents. Dans le cadre de la démocratie participative, il lui semble intéressant de se rapprocher des comités de quartier, qui pourraient s'investir dans ce projet. Il lui semble qu'au niveau du comité de quartier du Petit Ronchin, des propositions avaient été soumises sur l'intergénérationnel, Monsieur MALFAISAN estime donc intéressant de pouvoir les contacter.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération :

La réforme des rythmes scolaires désigne un ensemble de mesures modifiant le système éducatif français afin de mettre en place une nouvelle organisation du temps scolaire.

Initiée par le ministre de l'Éducation Nationale Vincent Peillon dans le cadre de la loi sur la « refondation de l'école », et publiée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme a amené le retour à la semaine de quatre jours et demi. Elle s'est appliquée à la rentrée 2013 pour les 1,3 million d'élèves des communes volontaires et a été généralisée à l'ensemble des écoles en septembre 2014.

Cette réforme visait à permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs, et en répartissant les temps d'apprentissage de manière plus régulière sur 5 matinées.

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires ont donc été étalées sur neuf demi-journées de sorte que la journée de classe ne dépasse pas 5 heures 30 avec une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. En pratique, ces nouveaux rythmes permettaient d'alléger le temps de classe de 45 minutes par jour.

Le temps ainsi dégagé devait permettre aux collectivités territoriales de mettre en place des activités périscolaires initiées par un « projet éducatif de territoire » (PEDT) défini avec l'ensemble des acteurs locaux.

Afin d'accompagner financièrement les collectivités territoriales dans l'application de la réforme et la création de ces nouvelles activités périscolaires, l'État a mis en place un fonds dit « d'amorçage » de 250 millions d'euros, correspondant à une dotation de 50 euros par élève auxquels s'ajoutent 40€ par élève et par an pour les seules communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) ou la dotation de solidarité rurale, ainsi que dans les DOM.

D'autre part, la Caisse d'Allocation Familiale participe également au financement de ces séances à hauteur de 56 € par an et par enfant.

Dès l'annonce de cette réforme, la municipalité de Ronchin a mis en place une instance de concertation composée de 4 élus, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et un conseiller pédagogique, 3 directeurs d'écoles, 1 Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, 2 représentants de parents d'élèves. Ce comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 13 novembre 2013 puis une fois par trimestre jusqu'à ce jour.

A chaque étape de l'application de la réforme, tous les conseils d'écoles ont été consultés.

Le respect du rythme de l'enfant et sa réussite scolaire ont été en permanence au centre des préoccupations de la municipalité.

C'est dans ce cadre que la Ville de Ronchin a opté pour le positionnement de la demi-journée d'école supplémentaire le samedi matin, suivant ainsi les argumentaires des chronobiologistes.

Concernant les Nouvelles Activités Périscolaires, la Ville a fait le choix de dissocier les maternelles et les élémentaires. Entièrement gratuites et facultatives, elles sont proposées depuis 2014 :

- à raison de 2 x 1h30 dans la semaine de 15h15 à 16h45 pour les écoles élémentaires afin d'organiser des séances de qualité, avec des professionnels de l'animation,
- à raison de 4 x ¾ heure dans la semaine, de 16h à 16h45 (ou 15h45 – 16h30) pour les écoles maternelles, respectant ainsi le temps de sieste des plus petits.

Les services municipaux ont organisé ces activités périscolaires en tenant compte, dans la mesure du possible, des projets d'écoles et en respectant toujours au maximum le bien être de tous les enfants scolarisés à Ronchin.

Des animateurs spécialisés ont été recrutés pour proposer dans chaque école une offre diversifiée d'activités sportives et culturelles originales de grande qualité, clairement différenciées du temps scolaire. Les encadrants titulaires ont tous suivi la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur apportant ainsi une expertise supplémentaire auprès des enfants.

Voici quelques exemples des activités qui ont été proposées aux enfants :

en maternelle : expression corporelle et gym, éveil musical, jeux sportifs, art créatif, jeux de société, jardinage, éveil culturel, travaux manuels, sécurité routière, lecture, chants, contes (écoute et discussion), marionnettes, théâtre et mises en scène, comptines et chants, instruments et rythmes, rondes chantées et dansées, motricité et relaxation, jeux de rôle et d'opposition, multi sports, danse et chorégraphie, art visuels (peinture, dessin...), la photographie et le cinéma, les sciences, activités autour du recyclage, échec, jardinage, informatique, yoga, initiation cirque, sculpture....

en élémentaire : création d'un journal, théâtre, vidéo, club film d'animation, sports U.S, nouveaux sports, billard, littérature de jeunesse, danse, sciences, échecs, relaxation yoga, jeux collectifs, beaux arts, langue des signes, scrapcooking, sophrologie, judo, atelier scientifique, jardinage, anglais, photos et vidéo, recyclage, chorale, informatique, recycl'art, welcome to London, BD, couture, cirque, jonglage, hand bal, sports collectifs, basket, hockey, atelier musique, tennis, billard, jeux de société, magie, sports de rue...

Lors des derniers comités de pilotage, les représentants des parents et des enseignants ont unanimement salué la qualité des activités proposées.

Contexte actuel :

Le nouveau ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, doit soumettre un décret permettant l'« élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ». Cela revient à donner la possibilité au représentant départemental de l'éducation nationale, sur proposition conjointe des acteurs locaux (communes et conseils d'école), d'autoriser des adaptations aboutissant à répartir les vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaires des écoliers sur huit demi-journées, soit quatre jours.

A l'annonce de ce texte, Monsieur le Maire a sollicité le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale afin que les conseils d'écoles se réunissent de façon extraordinaire pour émettre un avis sur la conservation des rythmes scolaires actuels ou le retour à la semaine des quatre jours.

Il est nécessaire de rappeler que les choix effectués sur cette thématique ont toujours été guidés par le bien être de l'enfant. Toutefois, force est de constater que le noyau familial et son organisation ont fortement été modifiés par la réforme des rythmes scolaires. Cette donnée est également à prendre en compte.

Intervention de Madame DUROT :

Madame DUROT précise qu'elle fait entièrement confiance au traitement particulier qui sera mis en place dans le cadre des ressources humaines, pour l'ensemble des agents animateurs des NAP. Elle tient à informer que, si certains de ces agents souhaitent s'orienter vers d'autres carrières professionnelles, il sera possible de solliciter la Mission Locale, l'Office Intercommunal et l'ensemble des structures composant le SIVU pour l'insertion professionnelle, afin de permettre à ceux qui le désirent de bénéficier d'un accompagnement vers un autre projet professionnel. Elle propose de suivre, tout particulièrement, cet accompagnement.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, au regard des retours unanimes des conseils d'école s'étant réunis autour de cette question, de se positionner pour le retour à la semaine scolaire de quatre jours, soit 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 8 demi-journées, sous réserve de l'accord du Directeur d'Académie des services de l'Éducation Nationale.

Monsieur AYAD, Madame DRAPIER, Madame CELET et Monsieur VIAL s'abstiennent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter le reste à charge financier communal des NAP, estimé à 96000 €, au budget jeunesse afin d'accroître la qualité de l'offre proposée et de créer de nouvelles activités de loisirs,
- d'accorder une attention particulière aux encadrants des NAP qui se verront proposer des postes d'animation supplémentaires dans le cadre de la pause méridienne, des garderies, des ALSH du mercredi et des vacances scolaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

La séance est levée à 19 heures 45.